

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

52e législature



Pour de plus amples informations, surfez sur :

www.lachambre.be

Informations Parlementaires est le bulletin de la Chambre des représentants de Belgique et décrit les activités qui s'y sont déroulées au cours de la semaine écoulée (du jeudi au jeudi). Il paraît chaque semaine en français et en néerlandais, sauf pendant les vacances parlementaires.

Informations Parlementaires est adressé à toute personne qui en fait la demande.

Le prix de l'abonnement s'élève à 13,00€) par année parlementaire (du deuxième mardi d'octobre au deuxième mardi d'octobre de l'année suivante). Le montant doit être versé sur le compte n° **000-1648428-10 de la "Chambre des représentants publications à 1008 Bruxelles"**.

Le bulletin paraît en néerlandais sous le titre de **Parlementaire mededelingen** ; l'abonnement aux deux versions s'élève à 26,00 €.

Cette publication est entièrement réalisée par les services de la Chambre.

coordination et rédaction : Service des Relations publiques et internationales

tél : 02/549.81.77 - 02/549.80.80

fax : 02/549.83.02

E-mail : pri@lachambre.be

lay-out : PRI

impression : Imprimerie de la Chambre

adresse postale : Chambre des représentants de Belgique
B - 1008 BRUXELLES

entrée visiteurs : 13, rue de Louvain - Bruxelles

éditeur responsable : le secrétaire général de la Chambre



Table des matières

ORGANES DE LA CHAMBRE

COMMISSIONS

Réunions de commissions	3
-------------------------	---

SÉANCES PLÉNIÈRES

Projets et propositions de loi	23
Questions orales	24
Prestations de serment	26
Communication	26
Élection du Parlement européen	26
Commission du suivi de la crise financière	27
Cour des comptes – Mise à la retraite du premier président	27
Communication	27
Votes nominatifs sur les motions	28

RELATIONS PUBLIQUES	29
----------------------------	-----------

RELATIONS INTERNATIONALES	31
----------------------------------	-----------

COMMUNIQUÉS DE PRESSE	35
------------------------------	-----------

PUBLICATIONS	37
---------------------	-----------

CONSEIL DES MINISTRES	39
------------------------------	-----------

ANNEXES

Projets de loi, propositions et rapports de commission	51
Avis du Conseil d'Etat	53

ADDENDA	55
----------------	-----------

Agenda des séances plénières et des réunions de commissions	57
---	----



SEMAINE DU 22 JUIN AU 26 JUIN 2009



ORGANES DE LA CHAMBRE

COMMISSIONS

MARDI, 16 JUIN 2009

DÉLÉGATION BURUNDAISE

Commission des Relations extérieures

Le 16 juin 2009, les commissions des Relations extérieures de la Chambre et du Sénat, sous la présidence de M. Georges Dallemagne, premier vice-président de la commission de la Chambre, et de Mme Marleen Temmerman, présidente de la commission du Sénat, se sont réunies conjointement pour recevoir une délégation burundaise. Celle-ci était composée de M. Augustin Nsanze, ministre des Affaires étrangères, Mme Clotilde Nizigama, ministre des Finances, et de deux parlementaires, M. Fidèle Mbunde, président de la Commission des Droits de l'Homme et de la Justice de l'Assemblée nationale, et M. Evariste Nsabyumva, président de la Commission des Finances, des Affaires économiques et de la Planification de la même assemblée.



Le ministre des Affaires étrangères, qui conduisait la délégation, a souligné combien la situation s'améliorait désormais au Burundi, après plus de dix ans de violences. Le FNL, dernier mouvement de résistance armée, a maintenant accepté d'appliquer l'accord qui avait été négocié et s'est transformé en parti politique, ses combattants étant en voie d'intégration dans l'armée et la police. Cette pacification vient de permettre à l'Union africaine, qui avait pris la succession d'une mission de maintien de la paix de l'ONU, d'autoriser le retrait des troupes sud-africaines encore présentes.



Le Burundi lui-même commence à préparer l'élection présidentielle de 2010, la première à avoir lieu au suffrage universel direct. Une commission « Vérité et Réconciliation » va être mise en place, tandis que la justice traditionnelle a été remise en route. Ces démarches devraient permettre de développer le climat plus serein qui a commencé à s'installer.

Enfin, à l'échelle régionale, le Burundi entend être un acteur de paix et se positionner en tant que tel au sein de la région des Grands Lacs au sens large.

La visite de la délégation burundaise a suscité un grand nombre de questions de la part des parlementaires belges :

- M. Xavier Baeselen (MR – Chambre) s'est inquiété de la repénalisation de l'homosexualité dans le cadre de la réforme du code pénal burundais (réforme qui a par ailleurs engendré un certain nombre d'évolutions positives, comme l'abolition de la peine de mort) et a souligné que ceci était inacceptable pour les bailleurs de fonds internationaux ;
- Mme Sabine de Bethune (CD&V – Sénat) a demandé des précisions sur le processus électoral, la parité homme-femme et les attentes du Burundi – proportionnellement, premier partenaire de la coopération belge au développement – en matière d'aide ;
- M. Herman De Croo (Open VLD – Chambre) s'est enquis de l'abolition des différentes structures raciales qui ont joué un rôle majeur dans les tensions des dernières années ;
- M. Bruno Tuybens (sp.a – Chambre) a salué les progrès accomplis mais s'est inquiété de la violence dont sont trop souvent victimes les femmes et les albinos, ainsi que de la pénalisation de l'homosexualité ; ce dernier élément risque d'amener la communauté internationale à condamner le Burundi, car il contrevient aux engagements pris par celui-ci en signant un certain nombre de traités internationaux ;
- Mme Els Schelfhout (CD&V – Sénat) s'est inquiétée des violences persistantes à l'encontre des femmes et des enfants et a demandé comment le Burundi y réagissait concrètement ;
- Mme Marleen Temmerman (sp.a – Sénat) a demandé ce qui a été fait pour réduire la mortalité maternelle (il s'agit là de l'un des Objectifs de développement du Millénaire) ; elle a par ailleurs rappelé qu'en poussant à la clandestinité, la répression de l'homosexualité risquait d'avoir des conséquences désastreuses en matière de propagation du sida ;
- Tout en relayant plusieurs des préoccupations déjà exprimées (pénalisation de l'homosexualité, violence à l'encontre des femmes et des enfants), M. Georges Dallemagne (cdH – Chambre) a demandé quel bilan le Burundi, qui est l'un des deux premiers bénéficiaires de la Commission de Consolidation de la Paix, nouvellement créée par l'ONU, faisait de ce nouveau dispositif.

M. Nsanze, ministre des Affaires étrangères, a donné les réponses suivantes :

- En matière d'aide au développement, le Burundi continue à avoir de grands besoins ; une des causes principales de la violence qu'il vient de connaître pendant plusieurs années est du reste la pauvreté et l'exclusion que celle-ci engendre. Le Burundi peut certes comprendre que la communauté internationale des donateurs opte pour une division du travail, mais l'ampleur de ses besoins propres rend toute sélection difficile. Avant la réunion de la commission mixte d'octobre prochain avec la Coopération belge, il souhaite dès lors savoir de ses différents partenaires comment ceux-ci peuvent se répartir les tâches. Il espère également que la Belgique augmentera les enveloppes dans les deux secteurs qu'elle gardera.



- En ce qui concerne le processus électoral, l'élection présidentielle de 2010 sera la première à ne plus se situer dans la transition. Des modifications constitutionnelles et législatives à cet effet ont déjà été adoptées, mais il reste encore à adapter le code électoral.
- Sur le plan de l'égalité des chances entre hommes et femmes, la Constitution prévoit que 30 % des candidatures sur les listes électorales doivent aller aux femmes ; pour poursuivre cet effort plus avant, il faut dans un premier temps investir dans l'éducation des filles, pour que les femmes soient davantage compétitives.
- La lutte contre la violence requiert du temps (les années de guerre ont engendré des formes de violence jusqu'ici inconnues), mais la volonté politique de réagir ne peut être mise en doute.
- Le Burundi, qui a été l'un des deux premiers bénéficiaires de la Commission de Consolidation de la Paix de l'ONU, a particulièrement apprécié le rôle qu'y a joué la Norvège.

Sur les questions relatives aux droits de l'homme, M. Mbunde, président de la Commission des Droits de l'Homme et de la Justice de l'Assemblée nationale, a apporté les précisions suivantes :

- Signataire de la plupart des instruments juridiques internationaux relatifs à la protection des droits de l'homme, le Burundi fait de son mieux pour les respecter, dans un contexte difficile. C'est dans cette optique qu'a été entreprise la révision du code pénal, qui a été l'occasion d'introduire de nombreuses améliorations (abolition de la peine de mort, interdiction de la torture, nouvelle définition du viol pour mieux lutter contre les violences sexuelles, pénalisation des violences domestiques, introduction d'un certain nombre de mesures destinées à améliorer la situation des femmes, ...). Il ne faut pas sous-estimer le caractère innovant de ces dispositions et la difficulté à les faire accepter par la population.
- En ce qui concerne plus spécifiquement l'homosexualité, le législateur, a priori ouvert à un certain nombre d'innovations, a dû prendre en compte l'onde de choc suscitée dans la population par la diffusion à la télévision d'une émission où s'exprimaient des homosexuels. Conscient que ce point était lié à toute la problématique des droits de l'homme, il a finalement opté pour une voie médiane, qui érige l'homosexualité en infraction mais sans la criminaliser. En tout état de cause, une évaluation devra avoir lieu, qui concernera entre autre l'application des peines. Un certain temps est nécessaire pour que les dispositions en cause puissent devenir caduques.
- Quant aux assassinats d'albinos, les pouvoirs publics ont réagi et des procès ont eu lieu.

Finances et Budget

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

Président : M. François-Xavier de Donnea

➤ **LUNDI 22 JUIN 2009**

Audition sur le fonctionnement de la Loterie Nationale :

- M. Ivan Pitteville, administrateur délégué;
- Mme Edmée De Groeve, présidente du conseil d'administration.



- Des questions ont été posées par MM. Jenne De Potter, Georges Gilkinet et Luk Van Biesen, Mme Valérie Déom, M. Christian Brotcorne, Mme Karine Lalieux, MM. Hendrik Daems et Jean-Jacques Flahaux, Mme Barbara Pas et M. François-Xavier de Donnea.

➤ **MARDI 23 JUIN 2009**

1. Projet de loi modifiant la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, et le Code des sociétés, n°s 1988/1 et 2.

(Audition, continuation, clôture et votes) (Rapporteur : M. Guy Coëme).

- Audition de M. Hugues de Bellefroid, vice-président de l'Institut professionnel des agents immobiliers, de M. Freddy Hanard, directeur général du Conseil supérieur du diamant, et de M. Jo Stevens, président de l'Ordre des Barreaux flamands”.

- Sont également intervenus : MM. François-Xavier de Donnea et Ludo Van Campenhout.

2. Question de M. Jenne De Potter au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “l’arriéré persistant auprès des comités d’acquisition du SPF Finances” (n° 13762).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

3. Question de M. Hagen Goyvaerts au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “le taux de TVA pour les imprimés mortuaires” (n° 13899).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

4. Question de M. Stefaan Vercamer au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “le cumul de l’indemnité de frais forfaitaire et de l’indemnité kilométrique pour les volontaires” (n° 13779).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

5. Question de Mme Katrien Partyka au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “l’état d’avancement de l’indice médical” (n° 13803).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

6. Questions jointes :

- Question de M. Raf Terwingen au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “le blocage des cartes de crédit” (n° 13819).

- Question de Mme Barbara Pas au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “le blocage de 45.000 cartes de crédit” (n° 13832).

- Question de M. Christian Brotcorne au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “les fraudes à la carte de crédit” (n° 13848).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.



7. Question de M. Bruno Tobback au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “le retard pris dans la réalisation de travaux nécessaires à la prison centrale de Louvain” (n° 13842).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

8. Question de M. Luk Van Biesen au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “la déductibilité fiscale des dépenses consenties dans le cadre d’une campagne électorale” (n° 13879).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

9. Question de M. Josy Arens au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “la réduction du taux de TVA à 6 % pour une reconstruction après démolition” (n° 13883).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

10. Question de M. Georges Gilkinet au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “une enquête de la CBFA sur un délit d’initié qu’aurait commis M. Didier Bellens” (n° 13911).

- Le vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles a répondu.

➤ **MERCREDI 24 JUIN 2009**

Question de M. Ludwig Vandenhove au ministre de l’Intérieur sur “la lutte contre la contrefaçon” (n° 13797).

- Le secrétaire d’Etat à la Coordination de la lutte contre la fraude, adjoint au premier ministre, et secrétaire d’Etat, adjoint au ministre de la Justice, a répondu.

Prochaine réunion : mercredi 1^{er} juillet 2009.

Infrastructure

COMMISSION DE L’INFRASTRUCTURE, DES COMMUNICATIONS ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Président : M. François Bellot

➤ **LUNDI 22 JUIN 2009**

1. Question de M. Jef Van den Bergh au secrétaire d’État à la Mobilité, adjoint au premier ministre sur “les priorités en matière d’octroi d’attestations d’aptitude à la conduite par le CARA” (n° 13073).

- Le secrétaire d’État à la Mobilité, adjoint au premier ministre, a répondu.

2. Questions jointes :

- Question de Mme Karine Lalieux au secrétaire d’État à la Mobilité, adjoint au premier ministre sur “un éventuel plan de licenciement à Brussels Airport Company” (n° 13234).



- Question de Mme Ine Somers au secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre sur "le personnel de la BAC" (n° 13850).

- Le secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre, a répondu.

3. Questions jointes :

- Question de Mme Valérie De Bue au secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre sur "les caractéristiques techniques qui empêchent les caméras placées aux feux rouges de flasher en dessous des trente kilomètres par heure" (n° 13284).

- Question de M. Jef Van den Bergh au secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre sur "les caméras installées aux feux rouges" (n° 13555).

- Le secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre, a répondu.

4. Questions jointes :

- Question de M. Georges Dallemagne au secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre sur "la construction déjà très avancée du terminal low-cost à l'aéroport de Bruxelles-National" (n° 13372).

- Question de Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers au secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre sur "l'action en référé contre le terminal low cost à Bruxelles" (n° 13502).

- Le secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre, a répondu.

5. Question de M. Jean-Jacques Flahaux au secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre sur "l'accident survenu en gare de Dinant" (n° 13436).

- Le secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre, a répondu.

6. Questions jointes :

- Question de M. Georges Dallemagne au secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre sur "l'utilisation de la piste 02/20 à l'aéroport de Bruxelles-National le 24 mai 2009" (n° 13391).

- Question de M. Georges Dallemagne au secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre sur "les curieuses utilisations des pistes à l'aéroport de Bruxelles-National depuis le début de 2009" (n° 13752).

- Le secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre, a répondu.

7. Question de M. François Bellot au secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre sur "le projet d'extension des heures d'ouverture des centres de contrôle technique automobile" (n° 13415).

- Le secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre, a répondu.

➤ **MERCREDI 24 JUIN 2009**

1. Proposition de loi (Roel Deseyn, Jef Van den Bergh) modifiant la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques en ce qui concerne le changement d'opérateur, n°s 2005/1 et 2.

- Rapporteur : M. David Lavaux.

- Exposé introductif de M. Roel Deseyn.

- La discussion générale a été entamée.



2. Proposition de résolution (Muriel Gerkens, Wouter De Vriendt, Zoé Genot, Juliette Boulet, Jean-Marc Nollet, Georges Gilkinet, Philippe Henry, Fouad Lahssaini) sur la facturation des services de téléphonie et l'information du consommateur, n° 181/1.

- Rapporteur : M. Jenne De Potter.
- Exposé introductif de M. Georges Gilkinet.
- La discussion générale a été entamée.

Prochaine réunion : lundi 29 juin 2009.

Justice

COMMISSION DE LA JUSTICE

Présidente : Mme Mia De Schamphelaere

➤ **MARDI 23 JUIN 2009**

Projet de loi portant modification de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, de la loi du 26 juin 1963 relative à l'encouragement de l'éducation physique, de la pratique des sports et de la vie en plein air ainsi qu'au contrôle des entreprises qui organisent des concours de paris sur les résultats d'épreuves sportives et de la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale, n°s 1992/1 et 2.

Amendement de M. Landuyt.

Propositions de loi jointes :

- Proposition de loi (Thierry Giet, Daniel Bacquelaine, Hendrik Daems, Herman De Croo) complétant l'article 5 de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, n°s 430/1 à 5.

Amendements de M. Terwingen, Mme De Rammelaere, M. Giet et Mmes Lahaye-Battheu et De Schamphelaere.

Avis de la Commission des jeux de hasard.

Avis du Conseil d'Etat.

- Proposition de loi (Jan Mortelmans, Bart Laeremans, Bert Schoofs) visant à modifier la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, n° 560/1.

- Proposition de loi (Sarah Smeyers, Els De Rammelaere) modifiant la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, n° 1971/1.

- Proposition de loi (Hilâl Yalçın, Mia De Schamphelaere, Raf Terwingen, Servais Verherstraeten) modifiant la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, n° 2032/1.

(Auditions, continuation, clôture et votes). (Rapporteurs : Mmes Marie-Christine Marghem et Sabien Lahaye-Battheu).

- M. Cassart (Fédération belge des courses hippiques, administrateur délégué de l'hippodrome de Wallonie) et M. Marcel De Bruyne ("*Vlaamse Federatie voor Paardenwedrennen*");

- Mme Florence Gras (EPMA - Pari Mutuel Europe);

- M. Paul Strauven (président de "*Belgian Gaming Association*");

- M. Paul De Vocht (connaisseur des jeux sur internet);

- M. Alain Dhooghe (président "*Beroepsvereniging van Wedkantoren*" - BVWK);



- M. Joris Petillion (Stanleybet);
- M. Dirk Messens (Loterie nationale);
- M. Guido Berghmans (« *European Casino Association* » - ECA) ;
- M. Emmanuel Mewissen (président du groupement des gérants de casinos de Belgique) et M. Toon Deschepper (Union de la branche belge des automates) ;
- MM. Bob Jacobs et Jérôme de Béthune (secteur des jeux des médias) ;
- Mme Nele Hoekx (KU Leuven) ;
- M. Bertrand Geradin (avocat barreau de Bruxelles) ;
- M. Serge Minet (responsable de la clinique Dostoïevski pour l'assouvissement au jeu – Centre hospitalier universitaire Brugmann, thérapeute) ;
- M. Van Rossem (« *Werkgroep Tegen Gokverslaving* » - WTGV) ;
- M. Cruypenink (thérapeute - l'asbl « Le Pélican »).

- Un échange de vues a eu lieu.
- Une nouvelle discussion générale a été entamée.
- La commission a décidé d'effectuer une visite à la Commission des jeux de hasard ainsi qu'au Casino de Bruxelles.

➤ **MERCREDI 24 JUIN 2009**

1. Projet de loi portant diverses dispositions concernant le casier judiciaire central, n° 1997/1.

Propositions de loi jointes :

- Proposition de loi (Daniel Bacquelaine, Corinne De Permentier) relative aux certificats de bonnes conduite, vie et moeurs, n°s 81/1 à 4. (Rapporteur : Mme Sabien Lahaye-Battheu).
- Proposition de loi (Thierry Giet, André Perpète, Valérie Déom) relative aux extraits de casier judiciaire délivrés aux particuliers, n° 1172/1.

- Rapporteur : Mme Marie-Christine Marghem.
- L'exposé introductif et la discussion ont eu lieu.
- Des amendements ont été déposés par Mme Déom et MM. Schoofs, Van Hecke et Terwingen.
- Les amendements n°s 1 et 7 ont été adoptés.
- L'ensemble du projet de loi, tel qu'amendé, a été adopté par 11 voix et 1 abstention.

2. Question de Mme Hilde Vautmans au secrétaire d'État au Budget, adjoint au premier ministre, et secrétaire d'État à la Politique des familles, adjoint à la ministre de l'Emploi, et en ce qui concerne les aspects du droit des personnes et de la famille, adjoint au ministre de la Justice sur "les enfants mort-nés" (n° 13841).

- Le secrétaire d'État au Budget, adjoint au premier ministre, et secrétaire d'État à la Politique des familles, adjoint à la ministre de l'Emploi, et en ce qui concerne les aspects du droit des personnes et de la famille, adjoint au ministre de la Justice, a répondu.

3. Question de M. Raf Terwingen au secrétaire d'État au Budget, adjoint au premier ministre, et secrétaire d'État à la Politique des familles, adjoint à la ministre de l'Emploi, et en ce qui concerne les aspects du droit des personnes et de la famille, adjoint au ministre de la Justice sur "les conséquences de l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 18 juin 2009 relatif à la loi applicable à la procédure de divorce" (n° 13942).

- Le secrétaire d'État au Budget, adjoint au premier ministre, et secrétaire d'État à la Politique des familles, adjoint à la ministre de l'Emploi, et en ce qui concerne les aspects du droit des personnes et de la famille, adjoint au ministre de la Justice, a répondu.



4. Question de M. Jef Van den Bergh au ministre de la Justice sur “les amendes routières classées sans suite” (n° 13638).

- Le ministre de la Justice a répondu.

5. Question de Mme Clotilde Nyssens au ministre de la Justice sur “la libération provisoire de détenus pour raisons médicales” (n° 13722).

- Le ministre de la Justice a répondu.

6. Question de M. Fouad Lahssaini au ministre de la Justice sur “le rapport du Conseil central de surveillance pénitentiaire” (n° 13753).

- Le ministre de la Justice a répondu.

7. Questions jointes :

- Question de M. Fouad Lahssaini au ministre de la Justice sur “la surpopulation à la prison de Jamioulx” (n° 13778).

- Question de Mme Valérie Déom au ministre de la Justice sur “la situation à la prison de Jamioulx” (n° 13825).

- Le ministre de la Justice a répondu.

8. Question de M. Xavier Baeselen au ministre de la Justice sur “la réunion du 18 mai 2009 relative à la mise en place d’un réseau d’expertise ‘homophobie’ au sein du Collège des procureurs généraux” (n° 13780).

- Le ministre de la Justice a répondu.

9. Question de Mme Clotilde Nyssens au ministre de la Justice sur “les services d’aide aux détenus en prison” (n° 13798).

- Le ministre de la Justice a répondu.

10. Questions jointes :

- Question de M. Raf Terwingen au ministre de la Justice sur “la libération inattendue de 17 trafiquants d’êtres humains” (n° 13835).

- Question de M. Bart Laeremans au ministre de la Justice sur “la libération de quinze trafiquants d’êtres humains” (n° 13872)

- Le ministre de la Justice a répondu.

11. Question de Mme Hilde Vautmans au ministre de la Justice sur “stalking” (n° 13845).

- Le ministre de la Justice a répondu.

12. Questions jointes :

- Question de M. Renaat Landuyt au ministre de la Justice sur “le manque de personnel de sécurité au Palais de Justice de Bruxelles” (n° 13846).



- Question de M. Bart Laeremans au ministre de la Justice sur “le manque structurel de personnel de sécurité au Palais de Justice de Bruxelles” (n° 13980).

- Le ministre de la Justice a répondu.

13. Question de M. Raf Terwingen au ministre de la Justice sur “la gratuité partielle ou totale de l’aide juridique et de l’assistance judiciaire en cas de déclaration de faillite par une personne physique” (n° 13855).

- Le ministre de la Justice a répondu.

14. Questions jointes :

- Question de Mme Hilde Vautmans au ministre de la Justice sur “le nombre important de viols impunis” (n° 13856).

- Question de M. Jean-Jacques Flahaux au ministre de l’Intérieur sur “le faible taux d’élucidation des affaires de viol en Belgique” (n° 13870).

- Question de Mme Sonja Becq au ministre de la Justice sur “le nombre important des viols impunis” (n° 13948).

- Le ministre de la Justice a répondu.

15. Questions jointes :

- Question de M. Bart Laeremans au ministre de la Justice sur “l’image de neutralité des ministères et cabinets” (n° 13874).

- Question de Mme Els De Rammelaere au ministre de la Justice sur “la neutralité des pages web du SPF Justice” (n° 13888).

- Le ministre de la Justice a répondu.

16. Question de Mme Sabien Lahaye-Battheu au ministre de la Justice sur “la refonte du paysage judiciaire et ses conséquences sur les arrondissements judiciaires” (n° 13878).

- Le ministre de la Justice a répondu.

17. Questions jointes :

- Question de M. Bruno Stevenheydens au ministre de la Justice sur “les auteurs mineurs de délits à Ninove et à Houthalen relâchés par manque de place” (n° 13897).

- Question de Mme Els De Rammelaere au ministre de la Justice sur “les cas récents de délinquance juvénile et de manque de places d’accueil” (n° 13955).

- Question de Mme Mia De Schampelaere au ministre de la Justice sur “la délinquance juvénile” (n° 13963).

- Le ministre de la Justice a répondu.

18. Questions jointes :

- Question de M. Luk Van Biesen au ministre de la Justice sur “la vente de bébés” (n° 13932).

- Question de Mme Mia De Schampelaere au ministre de la Justice sur “la commercialisation de la maternité pour autrui” (n° 13949).



- Question de Mme Els De Rammelaere au ministre de la Justice sur “la maternité de substitution” (n° 13959).

- Le ministre de la Justice a répondu.

19. Questions jointes :

- Question de M. Bart Laeremans au ministre de la Justice sur “les plans visant à libérer les détenus encore plus rapidement” (n° 13943).

- Question de M. Xavier Baeselen au ministre de la Justice sur “les libérations anticipées pour soulager la pression sur les prisons” (n° 13953).

- Question de Mme Els De Rammelaere au ministre de la Justice sur “la libération anticipée des détenus” (n° 13956).

- Question de Mme Sabien Lahaye-Battheu au ministre de la Justice sur “les mesures à prendre pour soulager la pression sur les prisons” (n° 13957).

- Le ministre de la Justice a répondu.

Prochaine réunion : mardi 30 juin 2009.

Relations extérieures

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Présidente Mme Hilde Vautmans

➤ **MARDI 23 JUIN 2009**

1. Questions jointes :

- Question de M. Francis Van den Eynde au premier ministre sur “le projet d’accueillir en Belgique des détenus de Guantanamo” (n° 13378).

- Question de M. Francis Van den Eynde au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur “le projet d’accueillir en Belgique des détenus de Guantanamo” (n° 13379).

- Question de M. Xavier Baeselen au premier ministre sur “l’accueil éventuel de 2 ou 3 détenus de Guantanamo par la Belgique” (n° 13385).

- Question de M. Xavier Baeselen au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur “l’accueil éventuel de 2 ou 3 détenus de Guantanamo par la Belgique” (n° 13386).

- Question de M. Jan Jambon au premier ministre sur “l’accueil de détenus de Guantanamo dans notre pays” (n° 13443).

- Question de M. Jan Jambon au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur “l’accueil de détenus de Guantanamo dans notre pays” (n° 13444).

- Question de M. Wouter De Vriendt au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur “l’accueil de détenus de Guantanamo dans notre pays” (n° 13448).

- Question de Mme Hilde Vautmans au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur “l’accueil de détenus de Guantanamo” (n° 13456).

- Question de M. Bruno Tuybens au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur “l’accueil de détenus de Guantanamo” (n° 13504).

- Question de Mme Lieve Van Daele au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur “l’accueil de prisonniers de Guantanamo dans notre pays” (n° 13918).



- Le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères a répondu.
- M. Georges Dallemagne est également intervenu.

2. Question de Mme Lieve Van Daele au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "la violence à l'égard des gens de maison en Arabie saoudite" (n° 13469).

- Le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères a répondu.

3. Interpellation de M. Francis Van den Eynde au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "l'immixtion du président des États-Unis dans les affaires européennes" (n° 334).

- Le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères a répondu.
- Une motion de recommandation a été déposée par MM. Francis Van den Eynde et Peter Logghe.
- Une motion pure et simple a été déposée par M. Xavier Baeselen, M. Herman De Croo et Mme Lieve Van Daele.

4. Question de M. Francis Van den Eynde au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "les allégations selon lesquelles les visas frauduleux délivrés par l'ambassade de Moscou auraient servi de monnaie d'échange pour obtenir une entrevue entre le premier ministre de l'époque et le président Poutine" (n° 13659).

- Le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères a répondu.

5. Questions jointes :

- Question de M. Francis Van den Eynde au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "les conséquences des élections présidentielles en Iran" (n° 13906).
- Question de M. Xavier Baeselen au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "la situation en Iran" (n° 13913).
- Question de Mme Lieve Van Daele au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "l'accueil de manifestants appartenant à l'opposition iranienne par notre ambassade à Téhéran" (n° 13919).

- Le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères a répondu.

6. Question de Mme Lieve Van Daele au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "une loi discriminatoire au Parlement lituanien" (n° 13837).

- Le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères a répondu.

7. Question de Mme Hilde Vautmans au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "l'Évaluateur spécial de la coopération au développement belge" (n° 13844).

- Le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères a répondu.

8. Question de Mme Lieve Van Daele au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "la violence au Pérou" (n° 13892).

- Le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères a répondu.

Prochaine réunion : mercredi 1^{er} juillet 2009.



Economie

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, DE L'ÉDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE

Président : M. Bart Laeremans

➤ **MARDI 23 JUIN 2009**

1. Ordre des travaux.

- Sont intervenus : M. Philippe Henry, Mmes Katrien Partyka et Karine Lalieux et M. Bart Laeremans.

2. Projet de loi relatif à l'obligation d'incorporation de biocarburant dans les carburants fossiles mis à la consommation, n°s 2037/1 et 2. (Continuation, clôture et vote). (Rapporteur : Mme Colette Burgeon).

- La discussion générale a été clôturée et la discussion des articles a été entamée. Sont intervenus : MM. David Clarinval, Georges Dallemagne et Peter Logghe, Mme Tinne Van der Straeten,

M. Philippe Henry, Mme Liesbeth Van der Auwera et M. Bart Laeremans.

- Des amendements ont été déposés Mme Lalieux et consorts et M. Henry et consorts.

➤ **MERCREDI 24 JUIN 2009**

1. Projet de loi relatif à l'obligation d'incorporation de biocarburant dans les carburants fossiles mis à la consommation, n°s 2037/1 et 2. (Continuation, clôture et vote). (Rapporteur : Mme Colette Burgeon).

Amendements de Mme Lalieux et consorts, Mme Van der Straeten et de M. Henry et consorts.

- La discussion des articles a été clôturée.

- L'amendement n° 1 a été adopté à l'unanimité, les autres amendements ont été rejetés.

- Les articles 1^{er} à 13 ont été adoptés, l'article 14 a été rejeté à l'unanimité.

- L'ensemble du projet de loi, tel qu'amendé et corrigé, a été adopté par 10 voix et 3 abstentions.

2. Questions jointes :

- Question de Mme Karine Lalieux au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "la première offre conjointe GSM/laptop proposée par The Phone House" (n° 13644).

- Question de Mme Meyrem Almaci au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "le cadre légal pour l'offre conjointe" (n° 13806).

- Question de Mme Katrien Partyka au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "la vente couplée" (n° 13823).

- Question de M. Peter Logghe au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "l'absence d'un projet de loi en matière d'offre conjointe de produits ou de services" (n° 13827).

- Le ministre pour l'Entreprise et la Simplification a répondu.

3. Questions jointes :

- Question de M. Peter Logghe au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "les pratiques des multinationales à l'égard des indépendants" (n° 13733).

- Question de Mme Meyrem Almaci au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "la maximalisation des profits aux dépens des PME" (n° 13851).



- Question de Mme Meyrem Almaci au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "la maximalisation des profits aux dépens des PME" (n° 13864).

- Le ministre pour l'Entreprise et la Simplification a répondu.

4. Questions jointes :

- Question de M. Hans Bonte au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "les campagnes de publicité sur les crédits à la consommation" (n° 13754).

- Question de Mme Meyrem Almaci au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "un groupe de travail interparlementaire chargé de se pencher sur la question du crédit à la consommation" (n° 13863).

- Question de M. Peter Logghe au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "le groupe de travail interparlementaire chargé de se pencher sur la question du crédit à la consommation" (n° 13898).

- Question de Mme Katrien Partyka au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "le 'plan en douze points' contre le surendettement" (n° 13931).

- Le ministre pour l'Entreprise et la Simplification a répondu.

5. Questions jointes :

- Question de M. Hans Bonte au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "l'inculpation de plusieurs directeurs de banque de la Citibank" (n° 13755).

- Question de M. Hans Bonte au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "le procès annoncé contre Citibank et ses administrateurs" (n° 13894).

- Le ministre pour l'Entreprise et la Simplification a répondu.

6. Questions jointes :

- Question de Mme Meyrem Almaci au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "la perception des droits d'auteur par la SABAM" (n° 13885).

- Question de Mme Sofie Staelraeve au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "le paiement des droits d'auteur et des droits voisins par les travailleurs indépendants et les PME" (n° 13920).

- Le ministre pour l'Entreprise et la Simplification a répondu.

7. Question de Mme Rita De Bont au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "l'éventuelle réduction de 21 % à 6 % du taux de TVA applicable au secteur horeca" (n° 13903).

- Le ministre pour l'Entreprise et la Simplification a répondu.

Prochaine réunion : mardi 30 juin 2009.



Santé publique

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ

Présidente: Mme Muriel Gerkens

➤ **MARDI 23 JUIN 2009**

Propositions de loi jointes :

- Proposition de loi (Sarah Smeyers) relative à une interdiction générale de fumer dans des lieux fermés accessibles au public et à la protection des travailleurs contre la fumée du tabac, n°s 780/1 à 5.

Amendement de Mme Smeyers.

Avis du Conseil d'Etat.

- Proposition de loi (Nathalie Muylle, Jef Van den Bergh) instaurant une réglementation générale relative à l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public et à la protection des travailleurs contre la fumée du tabac, n° 1768/1 et 2.

- Proposition de loi (Koen Bultinck, Rita De Bont, Hagen Goyvaerts, Peter Logghe, Guy D'haeseleer) simplifiant la réglementation concernant la consommation de tabac dans les lieux publics, n° 1763/1.

(Continuation, clôture et votes) (Rapporteur : David Geerts).

- La commission a décidé de prendre la proposition n° 1768/1 comme texte de base.

- La discussion générale a été entamée.

- Des amendements ont été déposés par M. Bultinck et Mme De Bont.

- La commission a décidé de demander l'avis écrit de UNIZO et de la FEDIS.

➤ **MERCREDI 24 JUIN 2009**

1. Questions jointes :

- Question de M. Flor Van Noppen à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "les listes positives de mammifères et de reptiles" (n° 13588).

- Question de Mme Nathalie Muylle à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la liste positive de mammifères" (n° 13627).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

2. Question de M. Jean-Jacques Flahaux à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la pratique différenciée de l'euthanasie en Flandre et en Communauté française" (n° 13686).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

3. Question de M. David Clarinval à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "le bien-être animal dans l'élevage cunicole belge" (n° 13692).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.



4. Question de Mme Sonja Becq à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la mise au point de données électroniques intelligentes sur les patients” (n° 13746).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

5. Question de M. Michel Doomst à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la mobilisation d’un hélicoptère faisant office de service d’urgence” (n° 13750).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

6. Question de Mme Hilde Vautmans à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “le remboursement par l’INAMI des reconstructions mammaires par lambeaux libres” (n° 13939).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

7. Propositions de loi jointes :

- Proposition de loi (Jean Cornil) modifiant l’arrêté royal du 5 septembre 2001 relatif à la disponibilité d’informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂ à l’intention des consommateurs lors de la commercialisation des voitures particulières neuves, n° 1909/1

- Proposition de loi (Jean Cornil) visant à interdire la publicité pour les voitures les plus polluantes, n° 1910/1.

(Continuation) (Rapporteur: Mme Thérèse Snoy et d’Oppuers).

Auditions :

- M. Pierre Ozer (ULG);
- M. Pierre Courbe (IEW);
- Mme Sandrine Sèpul (Jury d’Ethique publicitaire);
- M. Joost Koesemans (FEBIAC);
- M. Chris Van Roey (UBA).

- Co-rapporteur : M. Philippe Henry.

- Un échange de vues a eu lieu.

Prochaine réunion : mardi 30 juin 2009.

“Validité des opérations électorales”

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE D’EXAMINER LA VALIDITÉ DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES ET LES PLAINTES RELATIVES AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 7 JUIN 2009

➤ MARDI 23 JUIN 2009

Vérification des pouvoirs des candidats et suppléants élus, et examen des plaintes.

- M. Thierry Giet a été désigné en qualité de président.

- Rapporteur : M. Ben Weyts.

- La proposition d’approuver la déclaration de validité des élections, tant pour les effectifs que pour les suppléants, a été adoptée.



Révision de la Constitution

COMMISSION DE RÉVISION DE LA CONSTITUTION ET DE LA RÉFORME DES INSTITUTIONS

Président : M. Patrick Dewael

➤ **MARDI 23 JUIN 2009**

Projet de loi modifiant la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone en ce qui concerne les incompatibilités pour les membres du Parlement de la Communauté germanophone - Transmis par le Sénat, n° 2018/1.

- Rapporteur : M. Christian Brotcorne.
- Exposé introductif du vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles.
- La discussion a eu lieu. Mme Kattrin Jadin est intervenue.
- Un amendement a été déposé par Mme Jadin.
- L'amendement, les articles et l'ensemble du projet de loi, ainsi amendé, ont été successivement adoptés à l'unanimité.

Questions européennes et Relations extérieures

RÉUNION COMMUNE DU COMITÉ D'AVIS FÉDÉRAL CHARGÉ DES QUESTIONS EUROPÉENNES ET DE LA COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Présidents : M. Herman De Croo et Mmes Hilde Vautmans et Anne Delvaux (S)

➤ **MARDI 23 JUIN 2009**

(Réunion commune avec les commissions homologues du Sénat)

- Exposé du Premier ministre sur les conclusions du Conseil européen des 18 et 19 juin 2009.
- Echange de vues.

Défense nationale

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président : M. Ludwig Vandenhove

➤ **MERCREDI 24 JUIN 2009**

1. Projet de loi modifiant la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, en vue d'interdire le financement de la fabrication, de l'utilisation ou de la détention des armes à uranium - Transmis par le Sénat, n° 1935/1.

- Rapporteur : Mme Hilde Vautmans.
- La commission n'a pas donné suite à la demande de Mme Juliette Boulet visant à joindre la proposition de loi n° 319/1 à la discussion.
- La discussion a eu lieu. Sont intervenus : le ministre de la Défense et M. Dirk Van der Maelen.
- Les articles ainsi que l'ensemble du projet de loi ont été adoptés à l'unanimité.



2. Question de M. Wouter De Vriendt au ministre de la Défense sur “les victimes civiles d’une attaque aérienne de l’OTAN” (n° 13403).

- Le ministre de la Défense a répondu.

3. Interpellation de M. Patrick De Grootte au ministre de la Défense sur “l’existence de discriminations basées sur le dossier médical lors du recrutement de militaires” (n° 333).

- Le ministre de la Défense a répondu.

- Une motion de recommandation a été déposée par M. Patrick De Grootte.

- Une motion pure et simple a été déposée par Mmes Brigitte Wiaux, Ingrid Claes et Nathalie Muylle et MM. Gerald Kindermans, André Flahaut et Geert Versnick.

4. Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre de la Défense sur “le mandat de l’opération ‘Allied Protector’ de l’OTAN” (n° 13628).

- Le ministre de la Défense a répondu.

5. Question de M. David Clarinval au ministre de la Défense sur “le rapatriement en Belgique du corps du général Deffontaine” (n° 13693).

- Le ministre de la Défense a répondu.

6. Questions jointes :

- Question de M. Bruno Stevenheydens au ministre de la Défense sur “le retrait de troupes du Kosovo” (n° 13697).

- Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre de la Défense sur “la réduction progressive des effectifs de la KFOR” (n° 13791).

- Le ministre de la Défense a répondu.

7. Questions jointes :

- Question de M. Bruno Stevenheydens au ministre de la Défense sur “la participation de militaires belges à des combats en Afghanistan” (n° 13702).

- Question de M. Dirk Van der Maelen au ministre de la Défense sur “une fusillade en Afghanistan” (n° 13703).

- Question de M. Patrick De Grootte au ministre de la Défense sur “la récente attaque contre des militaires belges en Afghanistan” (n° 13710).

- Question de M. Wouter De Vriendt au ministre de la Défense sur “les patrouilles belges en Afghanistan” (n° 13714).

- Question de Mme Hilde Vautmans au ministre de la Défense sur “l’attaque de militaires belges en Afghanistan” (n° 13727).

- Question de M. Gerald Kindermans au ministre de la Défense sur “l’incident récent dans lequel des troupes belges seraient impliquées en Afghanistan” (n° 13739).

- Question de M. André Flahaut au ministre de la Défense sur “les attaques de talibans contre les militaires belges en Afghanistan” (n° 13784).

- Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre de la Défense sur “des troupes belges prises dans une embuscade en Afghanistan” (n° 13792).

- Le ministre de la Défense a répondu.



8. Questions jointes :

- Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre de la Défense sur “les procédures d’information des familles de militaires en cas d’incident sur un théâtre d’opérations” (n° 13896).
- Question de Mme Hilde Vautmans au ministre de la Défense sur “les problèmes de communication pendant les missions menées à l’étranger” (n° 13900).

- Le ministre de la Défense a répondu.

Prochaine réunion : mercredi 1^{er} juillet 2009.

Intérieur

COMMISSION DE L’INTÉRIEUR, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Président : M. André Frédéric

➤ **MERCREDI 24 JUIN 2009**

Rapport du Conseil fédéral de la police sur l’évaluation de la réforme de la police - Echange de vues avec le ministre de l’Intérieur et M. W. Bruggeman, président du Conseil fédéral de la police.

- Rapporteurs : Mme Jacqueline Galant et M. Michel Doomst.
- Un échange de vues a eu lieu. Sont intervenus : MM. Éric Thiébaud et Michel Doomst, Mme Jacqueline Galant, MM. Ludwig Vandenhove, Josy Arens et Mark Verhaegen, Mme Leen Dierick et M. Fouad Lahssaini sont intervenus.
- A l’unanimité, la commission a décidé l’organisation de nouvelles auditions.

Prochaine réunion : mercredi 1^{er} juillet 2009.

Questions européennes

COMITÉ D’AVIS FÉDÉRAL CHARGÉ DES QUESTIONS EUROPÉENNES

Présidents : M. Herman De Croo et Mme Anne Delvaux (S)

➤ **MERCREDI 24 JUIN 2009**

Préparation de la présidence belge de l’Union européenne en 2010

- Exposé de M. Olivier Chastel, secrétaire d’Etat aux Affaires étrangères, chargé de la Préparation de la Présidence européenne, adjoint au ministre des Affaires étrangères.
- Echange de vues.



Police

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT PARLEMENTAIRE DU COMITÉ PERMANENT DE CONTRÔLE DES SERVICES DE POLICE

Président : M. François-Xavier de Donnea

➤ **MERCREDI 24 JUIN 2009**

1. Rapport déposé par le Comité permanent de contrôle des Services de Police - Suite de l'échange de vues avec le ministre de l'Intérieur.

- La discussion a eu lieu.

2. Dossier transmis par le Comité permanent de contrôle des Services de Police - Discussion.

- La discussion a eu lieu.

Prochaine réunion : lundi 6 juillet 2009.

Suivi des missions à l'étranger

COMMISSION CHARGÉE DU SUIVI DES MISSIONS À L'ÉTRANGER

Président : M. Francis Delpérée (S)

➤ **JEUDI 25 JUIN 2009**

Discussion et approbation du règlement d'ordre d'intérieur.

- La discussion a eu lieu.

Prochaine réunion : jeudi 2 juillet 2009.



SÉANCES PLÉNIÈRES

Ce chapitre mentionne:

- *les principaux points abordés au cours des séances plénières de la semaine écoulée;*
- *l'objet des projets et propositions de loi discutés et votés;*
- *le résultat des votes.*

Le numéro figurant à la suite de l'intitulé des projets et propositions de loi est celui du document parlementaire correspondant (voir aussi annexe 2 – projets de loi, propositions et rapports de commission);

Le chiffre figurant entre parenthèses à la suite de la date de la séance plénière est celui qui identifie la séance dans les publications officielles de la Chambre: le Compte rendu analytique qui publie les synthèses des débats et le Compte rendu intégral qui contient le texte intégral (voir "les publications de la Chambre" en dernière page du présent bulletin).

➤ JEUDI 25 JUIN 2009, APRÈS-MIDI (104), SOIR (105)

PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI

1. Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre le royaume de Belgique et la République du Chili sur l'exercice d'activités à but lucratif par certains membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, fait à Bruxelles le 6 décembre 2007, n° 1990/1.

Le projet de loi (n° 1990) est adopté à l'unanimité des 114 votants

2. Projet de loi portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme, faite à Varsovie le 16 mai 2005, n° 2015/1.

Le projet de loi (n° 2015) est adopté à l'unanimité des 121 votants

3. Projet de loi portant assentiment à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, faite à New York le 14 septembre 2005, n° 2016/1.

Le projet de loi (n° 2016) est adopté par 85 voix et 23 abstentions



4. Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et la République du Pérou sur l'exercice d'activités à but lucratif par certains membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, fait à Bruxelles le 24 juin 2008, n° 2017/1.

Le projet de loi (n° 2017) est adopté par 71 voix et 35 abstentions

QUESTIONS ORALES

Le budget de l'Etat

Questions jointes de :

- M. Mathias De Clercq (Open Vld) (n° P1221)
- M. Christian Brotcorne (cdH) (n° P1222)
- M. Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!) (n° P1223)
- Mme Meyrem Almaci (Ecolo-Groen!) (n° P1224)
- M. Hagen Goyvaerts (VB) (n° P1225)
- M. Robert Van de Velde (LDD) au premier ministre (n° P1226)

La diminution de la TVA dans le secteur horeca

Questions jointes de :

- M. Bart Tommelein (Open Vld) (n° P1227)
- M. Olivier Destrebecq (MR) au premier ministre (n° P1228)

Les disfonctionnements récents de la justice

Questions jointes de :

- M. Peter Logghe (VB) (n° P1244)
- M. Stefaan Van Hecke (Ecolo-Groen!) (n° P1245)
- Mme Els De Rammelaere (N-VA) (n° P1246)
- M. Ralf Terwingen (CD&V) (n° P1247)
- M. Renaat Landuyt (sp.a) au ministre de la Justice (n° P1236)

Le port du voile dans les services publics fédéraux

Questions jointes de :

- M. Ben Weyts (N-VA) au premier ministre (n° P1231)
- M. Francis Van den Eynde (VB) au premier ministre (n° P1232)
- M. Xavier Baeselen (MR) au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles (n° P1248)



Bridgestone

Questions jointes de :

- Mme Juliette Boulet (Ecolo-Groen!) (n° P1233)
- M. Eric Thiébaud (PS) (n° P1234)
- Mme Jacqueline Galant (MR) à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances (n° P1235)

La mission belge en Afghanistan

Question de :

M. André Flahaut (PS) au ministre de la Défense (n° P1239)

Les prix de l'énergie

Questions jointes de :

- M. Flor Van Noppen (N-VA) (n° P1240)
- M. Bruno Tobback (sp.a) au ministre du Climat et de l'Énergie (n° P1241)

L'identification des étrangers en situation illégale

Questions jointes de :

- M. Michel Doomst (CD&V) (n° P12342)
- Mme Clotilde Nyssens (cdH) à la ministre de la Politique de migration et d'asile (n° P1243)

La situation de M. Bogaert au Qatar

Questions jointes de :

- Mme Brigitte Wiaux (cdH) (n° P1229)
- M. Jan Jambon (N-VA) au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères (n° P1230)

Le rapport du Comité d'étude sur le vieillissement

Question de :

Mme Sonja Becq (CD&V) à la ministre de l'Intégration sociale, des Pensions et des Grandes villes (n° P1237)



PRESTATIONS DE SERMENT

Ont prêté le serment constitutionnel et feront partie du groupe linguistique français :

- M. Olivier Destrebecq, prête serment en français et en néerlandais.
- Mme Josée Lejeune, prête serment en français.
- M. Luc Gustin, prête serment en français.
- Mme Clotilde Nyssens, prête serment en français, en néerlandais et en allemand.
- M. Xavier Baeselen, prête serment en français, en néerlandais et en allemand.
- M. Eric Libert, prête serment en français.
- Mme Brigitte Wiaux, prête serment en français.
- M. David Lavaux, prête serment en français et en néerlandais.
- M. Bruno Van Grootenbrulle, prête serment en français.
- Mme Isabelle Privé, prête serment en français.
- M. Philippe Blanchart, prête serment en français et en néerlandais.
- Mme Camille Dieu, prête serment en français.
- M. Thierry Giet, prête serment en français.
- M. Joseph George, prête serment en français.

COMMUNICATION

Par message du 23 juin 2009, le Parlement wallon fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

ÉLECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

Examen de la validité des opérations électorales relatives à l'élection du Parlement européen du 7 juin 2009

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport sur l'examen de la validité des opérations électorales relatives à l'élection du Parlement européen du 7 juin 2009.

Au total, 82 réclamations ont été déposées contre les opérations électorales du 7 juin 2009, les auteurs de ces réclamations estimant que la non-scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde compromet la constitutionnalité et la validité de ces élections. Ces réclamations ont été renvoyées à une commission spéciale chargée d'examiner la validité des opérations électorales et les plaintes déposées dans le cadre des élections européennes du 7 juin. La commission a procédé à cet examen lors de sa réunion du 23 juin. M. Weyts fera rapport de cette réunion.

Deux amendements ont été déposés.

Le vote sur les amendements et les conclusions aura lieu ultérieurement.



COMMISSION DU SUIVI DE LA CRISE FINANCIÈRE

En sa réunion du mercredi 24 juin 2009, la Conférence des présidents a proposé de constituer une commission spéciale de suivi chargée d'examiner la crise financière et bancaire, composée de onze membres et d'autant de suppléants, désignés par la Chambre des représentants parmi ses membres, suivant la règle de la représentation proportionnelle des groupes politiques et de dix membres et d'autant de suppléants, désignés par le Sénat parmi ses membres, suivant la même règle.

Les autres groupes politiques des deux Chambres peuvent chacun désigner un membre qui participera, sans droit de vote, aux travaux de la commission spéciale de suivi.

Je vous propose de me communiquer les noms pour le mercredi 7 juillet 2009.

COUR DES COMPTES – MISE À LA RETRAITE DU PREMIER PRÉSIDENT

Par lettre du 8 juin 2009, M. Franki Vanstapel, premier président de la Cour des comptes, m'a informé qu'il atteindra la limite d'âge prévue par l'article 1er de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes le 17 décembre 2009. Il sollicite l'autorisation de faire valoir ses droits à une pension à partir du 1er janvier 2010.

Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 24 juin 2009, je vous propose de faire droit à cette requête et d'autoriser M. Franki Vanstapel à porter le titre honorifique de sa fonction.

Le départ du premier président a pour effet légal que le président de la Chambre française de la Cour des comptes, M. Philippe Roland, portera le titre de premier président de la Cour des comptes et entrera en fonction en application du règlement d'ordre de la Cour des comptes après avoir prêté serment entre les mains du Roi.

La Chambre devra procéder à la nomination du président de la Chambre néerlandaise de la Cour des comptes qui était présidée par l'actuel premier président.

Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 24 juin 2009, je vous propose de fixer à 14 jours le délai pour l'introduction des candidatures. Ce délai prendra cours le lundi 29 juin 2009.

COMMUNICATION

Chers collègues, c'est avec consternation que nous avons appris le décès de M. Karel Van Miert, ministre d'État et ancien membre de la Chambre. J'ai adressé les condoléances de notre assemblée à sa famille.

La semaine prochaine, lors de la séance plénière du jeudi 2 juillet, un éloge funèbre officiel du défunt sera prononcé.



VOTES NOMINATIFS SUR LES MOTIONS

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Jan Jambon (N-VA) au vice-premier ministre et ministre des Finances et Réformes institutionnelles sur « la dissimulation d'une fraude portant sur plusieurs millions par la Loterie nationale » (n° 336)
(développées en réunion publique de la commission des Finances et du Budget du 17 juin 2009)

Trois motions ont été déposées (MOT 52 336/001)

- une motion de recommandation par Jan Jambon (N-VA)
- une motion de recommandation par Barbara Pas (VB) et Hagen Goyvaerts (VB)
- une motion pure et simple par Ingrid Claes (CD&V), Josée Lejeune (MR) et Luk Van Biesen (Open Vld)

La motion pure et simple est adoptée par 72 voix contre 48 et 1 abstention



RELATIONS PUBLIQUES

JEUDI 18 JUIN 2009

THE HUMAN COST OF URANIUM WEAPONS - EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES DE NAOMI TOYODA

LA BELGIQUE À LA POINTE DU COMBAT CONTRE LES ARMES CONTENANT DE L'URANIUM APPAUVRI

Ce jeudi 18 juin 2009, le président de la Chambre, **M. Patrick Dewael**, a officiellement ouvert l'exposition qui doit mettre pleins feux sur l'entrée en vigueur le 21 juin 2009 de la loi contre les armes à l'uranium appauvri.

Au péristyle, une vingtaine de photographies de grand format en noir et blanc et en couleur de l'artiste japonais **Naomi Toyoda** nous confrontent avec la réalité atroce que connaissent les Irakiens depuis que la guerre a introduit au pays des armes qui contiennent ce produit hautement toxique, l'uranium appauvri.



Poignantes, les photographies ne laissent personne indifférent. La détresse des enfants atteints de leucémie ou de cancer et de leurs parents impuissants se lit sur les visages pris en gros plan. Des chars abandonnés au beau milieu de la ville dévastée, un cimetière d'enfants, des médecins face à des cas de malformations extrêmes, autant d'images qui crient à l'urgence de bannir l'usage d'armes aussi destructrices que meurtrières.

Le vice-président, **M. Dirk Van der Maelen**, co-auteur de la proposition de loi, évoque les embûches à l'élaboration de la proposition de loi et remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont œuvré à son aboutissement. Le travail est-il pour autant terminé ? Bien sûr que non. Le vice-président souhaite poursuivre les actions et faire interdire l'usage d'armes à l'uranium appauvri dans le monde entier. Il souligne au passage le rôle prépondérant et pionnier qu'a joué notre pays dans l'élaboration de semblables lois qui ont, en 1995 interdit les mines antipersonnel et en 1996, les armes à sous-munition. Ces deux dernières lois, nées au parlement fédéral belge, portent aujourd'hui pourtant les noms de *Convention d'Ottawa* et *Convention sur les armes à sous-munitions*, mieux connue sous le nom de *Traité d'Oslo*. La loi qui vient d'entrer en vigueur portera cette fois, espère-t-il, le nom de *Traité de Bruxelles*.



Le **Docteur Jawad Ali-AI**, spécialiste du cancer et directeur du Centre de lutte contre le Cancer à Basra (Irak) a félicité les auteurs et les parlementaires belges d'avoir mené à bien le projet de bannissement des armes à l'uranium appauvri. Confronté au quotidien aux atroces conséquences de l'exposition aux matières radioactives et de l'inhalation de fines particules d'oxyde, il est bien conscient des dangers présents et à venir. Aujourd'hui, les scientifiques ne contestent plus le lien de cause à effet entre la présence d'uranium appauvri et les cancers, les leucémies, les malformations chez les nouveau-nés et tant d'autres affections. Parmi elles, les pertes de mémoires qui le touchent personnellement.

Madame **Ria Verjauw**, membre de la coalition belge « Halte aux armes à l'uranium », a également souligné le rôle de protagoniste que joue la Belgique pour l'interdiction de certains types d'armes et souhaite tout comme le vice-président qu'elle poursuive sa mission afin d'imposer l'interdiction mondiale. Elle a conclu par l'adage qui dit que *les images en disent plus que les mots*, et invité les personnes présentes à découvrir les photos saisissantes prises par le photographe japonais entre 2002 et 2005 qu'elle a commenté durant une visite guidée.



RELATIONS INTERNATIONALES

VIENNE, LUNDI 18 ET MARDI 19 MAI 2009

RÉUNION DE LA COMMISSION AD HOC SUR L'ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EURO-MÉDITERRANÉENNE (APEM)

Mme Nathalie Muylle, membre de la Chambre et membre titulaire de la délégation du Parlement Fédéral auprès de l'APEM a participé à la réunion de la commission ad hoc sur l'Energie et l'Environnement de l'APEM qui s'est déroulée le lundi 18 mai 2009 au Parlement autrichien à Vienne.

M. Stefan Schennach, membre du Parlement autrichien, présidait la réunion. La présidence de la commission ad hoc sur l'Energie et l'Environnement de l'APEM est assurée par l'Autriche pour la session 2009-2010.

Le thème de la réunion concernait les énergies renouvelables, le plan solaire méditerranéen et le projet DESERTEC destiné à produire de l'énergie solaire en provenance des déserts d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Le Prince Hassan Bin Talal de Jordanie a fait un exposé introductif concernant la problématique de la sécurité liée à l'approvisionnement énergétique en matière de ressources fossiles en provenance des pays du Golfe et du Moyen Orient et l'impact régional des phénomènes liés au changement climatique.

Une Communauté de l'Eau et de l'Energie regroupant les pays de l'UE, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient doit voir le jour pour envisager des solutions concrètes au plan interrégional et pour créer un cadre institutionnel pour gérer la protection des ressources communes.

Le Prince Hassan Bin Talal a appuyé le projet DESERTEC et la création d'une institution régionale de gestion de l'eau au Proche-Orient.

Il propose la création d'un fonds de cohésion sociale pour venir en aide aux pays pauvres qui doivent payer la facture du réchauffement climatique.

Enfin, une organisation de sécurité régionale préventive doit être mise sur pied pour stabiliser la région notamment en matière d'approvisionnement énergétique.

Le premier thème à l'ordre du jour de la réunion concernait la mise en œuvre du plan solaire méditerranéen. Le plan solaire méditerranéen constitue l'un des 6 projets prioritaires proposés par la co-présidence franco-égyptienne de l'Union pour la Méditerranée.

M. Günter Liebel, Directeur de la Section de politique générale de l'Environnement au Ministère fédéral autrichien de l'Agriculture, de la Sylviculture, de l'Environnement et de la Gestion des eaux a fait un exposé sur l'exploitation des énergies renouvelables en Autriche.

L'Autriche n'a pas recours à la production d'énergie nucléaire.



Actuellement 23 % des énergies primaires utilisées en Autriche repose sur les énergies renouvelables. L'Autriche entend bien atteindre le seuil des 34 % d'ici 2020.

L'Autriche produit 30% de l'énergie qu'elle consomme. Les principales sources d'énergie renouvelables utilisées sont l'énergie hydraulique (12 %), la biomasse, l'énergie géothermique (pompe à chaleur), l'énergie éolienne et l'énergie solaire.

Mme Hélène Pelosse, Directrice adjointe du Cabinet du Ministre français de l'Environnement a fait ensuite un exposé sur l'état d'avancement du plan solaire méditerranéen qui constitue une priorité aux yeux du Président français. Elle a parlé du plan master 2011-2020 et de la concrétisation de projets communs en matière d'énergies renouvelables.

Ainsi, 130 projets de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et 5 projets d'exportation d'électricité des pays du Sud vers l'UE ont déjà été identifiés dans les pays partenaires méditerranéens.

Le deuxième point à l'ordre du jour de la réunion concernait le Projet DESERTEC « Electricité propre en provenance du désert ».

Le projet DESERTEC a été développé par l'association Trans-Mediterranean Renewable Energy Cooperation (TREC) en collaboration avec des scientifiques du German Aerospace Center.

Le Dr. Gerhard Knies, directeur de projet DESERTEC pour le club de Rome et coordinateur de TREC a présenté le projet DESERTEC aux députés.

Il s'agit d'un projet d'exploitation de l'énergie solaire produite dans les déserts des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (MENA) en vue de fournir de l'électricité aux pays de l'UE et aux pays MENA.

Le projet DESERTEC prévoit de mettre en place une infrastructure d'exploitation de l'énergie solaire d'ici 2050 en vue d'assurer une sécurité en matière d'approvisionnement énergétique durable pour les pays de l'Union européenne et les pays MENA.

Le projet prévoit d'installer de vastes centrales solaires thermiques dans les déserts qui seraient connectées à des lignes à haute tension à courant continu pour acheminer l'électricité produite par les pays MENA vers les réseaux à haute tension européens.

L'UE pourrait ainsi importer l'énergie solaire en provenance des pays MENA à des coûts extrêmement avantageux. La production et l'exportation de cette énergie solaire constituerait une source de revenus considérable et favoriserait la création de nombreux emplois dans les pays partenaires méditerranéens.

L'utilisation de l'énergie solaire contribuerait également à la diminution drastique de la production de CO₂ et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Le Président de la commission ad hoc a proposé deux nouveaux thèmes pour les rapports qui devront être présentés en mars 2010 à la 6^{ième} session plénière de l'APEM dont la présidence est actuellement assurée par la Jordanie.

1) Mise en œuvre du Plan solaire méditerranéen eu égard à la politique européenne de voisinage et au programme de l'Union pour la Méditerranée. Exploitation d'autres énergies renouvelables pour l'approvisionnement en énergie de la région.

2) Gestion de l'eau.

Programmes hydro-solaires de désalinisation avec production d'énergie.

Potentiels d'utilisation des eaux usées pour la production d'énergie.

Protection des eaux côtières.

Les membres de la commission eurent également l'occasion de visiter le Centre européen de l'énergie renouvelable situé à Güssing avec, au programme, une présentation du centre de technologie et une visite d'une centrale biomasse comprenant une usine de méthanisation et une installation de recherche.



Le rapport de la réunion de commission comprenant la synthèse des débats sera publié ultérieurement sous la forme d'un document parlementaire reprenant l'ensemble des activités de l'APEM pour la session parlementaire 2008-2009.

JEUDI 11 JUIN 2009

RÉPUBLIQUE DE SERBIE

Le jeudi 11 juin 2009, le Vice-président de la Chambre, Monsieur Dirk Van der Maelen a rencontré Son Excellence Monsieur Vuk Jeremic, ministre des Affaires étrangères de la République de Serbie.

Du côté belge, étaient présents, Madame Maggie De Block, membre du Bureau de la Chambre, Monsieur David Geerts, député, l'ambassadeur Luc Liebaut du SPF Affaires étrangères, et Monsieur Robert Myttenaere, secrétaire général de la Chambre ; du côté serbe, S.E.M. Radomir Diklic, ambassadeur à Bruxelles et l'ambassadeur Milovan Bozinovic, directeur général des Affaires bilatérales.



Outre la situation politique en Serbie, les relations de la Serbie avec ses voisins et les conflits frontaliers dans la région, les thèmes suivants furent abordés lors de l'entretien :

- L'impact de la crise économique en Serbie
Le Ministre des Affaires étrangères signale que l'inflation est importante dans son pays. Pour y parer, le gouvernement doit encourager les investissements étrangers. Par contre, il faut éviter de réduire les programmes sociaux. A niveau de l'exécutif et du législatif, des efforts sont faits en vue de diminuer les dépenses administratives.
- Le rapprochement entre la Serbie et l'Union européenne
Monsieur Van der Maelen espère que la Serbie adhérerait à l'Union Européenne. Monsieur Jeremic quant à lui est conscient du fait que le chemin ne sera pas facile mais qu'il faut aller de l'avant.
- La libéralisation des visas
Le Ministre souligne que la libéralisation des conditions de voyage pour les ressortissants serbes est d'une grande importance. Il s'agit d'un dossier hautement symbolique pour la population serbe.



- La situation dans les Balkans

Le Ministre rappelle que la Serbie doit aujourd'hui encore faire face aux séquelles de la guerre.

Il reproche par ailleurs à la communauté internationale de ne pas être suffisamment préoccupée par les Balkans.

- Le Kosovo

Monsieur Jeremic souligne que la Serbie essaye de trouver des solutions pacifiques mais estime que son pays a payé un lourd tribut à la suite de la guerre avec les pays de l'OTAN. Il affirme qu'il est très difficile d'expliquer cette situation au peuple serbe.

Le chef de la diplomatie serbe soutient que la communauté internationale a fait une erreur en reconnaissant le Kosovo sans tenir compte de la Serbie alors que l'Union européenne est connue pour sa politique de négociation et de compromis. Par ailleurs, il rappelle que tous les pays voisins n'ont pas reconnu le Kosovo.

Au propos de Monsieur Van der Maelen sur le désir d'indépendance d'une grande majorité des Kosovars, Monsieur Jeremic rétorque qu'une grande majorité d'habitants de la Republika Srpska (partie Serbe de la Bosnie-Herzégovine) ont également souhaité l'indépendance.

- La coopération avec le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie

Deux inculpés sont encore en fuite : Ratko Mladic, ancien chef militaire des Serbes de Bosnie et Goran Hadzic, ancien chef politique des Serbes en Croatie.

Monsieur Van der Maelen souligne que la Belgique estime que la Serbie a fait beaucoup de progrès pour satisfaire aux critères de coopération mais qu'il est difficile à croire que les autorités serbes n'arrivent pas à localiser MM. Mladic et Hadzic. Il rappelle que la Belgique soutient la position du Procureur Brammertz du Tribunal Pénal.

Le Ministre des Affaires étrangères souligne que les autorités serbes - 44 des 46 personnes recherchées ont été retrouvées – travaillent de façon constructive. Il soutient que les autorités serbes ne savent pas où se trouve Mladic et Hadzic. Il estime que la communauté internationale ferait une grave erreur de bloquer la Serbie sur ce dossier. L'erreur serait d'autant plus grave que le gouvernement actuel est un gouvernement pro-occidental.

PARIS, MERCREDI 17 JUIN 2009

VISITE AU 48^E SALON DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE DU BOURGET

Commissions de la Défense nationale et des Achats militaires

Une délégation des commissions de la Défense nationale et des Achats militaires a accompagné, le mercredi 17 juin 2009, le ministre de la Défense, M. Pieter De Crem au 48^e Salon de l'aéronautique et de l'espace du Bourget, à Paris. La délégation était composée des présidents des commissions de la Défense nationale et des Achats militaires, MM. Ludwig Vandenhove et Gerald Kindermans, et des députés Jenne De Potter, Bruno Stevenheydens et Dirk Vijnck. Lors d'une visite guidée, elle s'est informée à différents stands d'entreprises belges et étrangères sur le matériel existant ou en cours de développement. L'industrie aéronautique et aérospatiale belge était représentée par une cinquantaine d'entreprises.



COMMUNIQUES DE PRESSE

COMMUNIQUÉS DE PRESSE DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

VOUS POUVEZ CONSULTER LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE SUR NOTRE SITE :
WWW.LACHAMBRE.BE, SOUS LA RUBRIQUE « À LA UNE » ET/OU « COMMUNIQUÉS DE PRESSE ».

➤ MARDI 23 JUIN 2009

COMMUNIQUÉ SUITE AU DÉCES DE M. KAREL VAN MIERT

La disparition soudaine de Monsieur Karel Van Miert a profondément touché le président de la Chambre.

Pour le monde politique belge, sa mort inopinée constitue une perte immense.

Sa fermeté de principe – autant sur le plan socio-idéologique, qu’aux plans flamand et européen – reste intacte et demeure une référence pour la génération politique d’aujourd’hui. C’est surtout sa puissante conviction européenne qui lui survivra. Même tout récemment – en cette période de crise et de remise en question que vit l’Europe – il prit, stupéfait, et à voix basse mais ferme, la défense du projet européen.

Au nom de la Chambre des représentants, le président Dewael a présenté ses plus vives condoléances à la famille de Karel Van Miert.





PUBLICATIONS

Cette rubrique mentionne quelques publications que la rédaction juge susceptibles d'intéresser le lecteur.

CHAMBRE

Documents parlementaires :

- 4-1349/1 (SÉNAT)
52 2042/001 (CHAMBRE) DU 12 MAI 2009

Rapport concernant le « Stop à la violence faite aux enfants dans le Sud »

- 52 0013/002 DU 25 JUIN 2009

Liste des membres du Parlement européen et de leurs suppléants





CONSEIL DES MINISTRES

Le texte ci-dessous mentionne les points qui figurent à l'ordre du jour du Conseil des ministres et qui sont susceptibles d'influencer les travaux parlementaires futurs. Il s'agit surtout d'avant-projets de loi approuvés par le Conseil des ministres. Le Parlement fédéral entame l'examen d'un projet lorsque le gouvernement l'a déposé à la Chambre des représentants ou au Sénat. Le projet ne peut obtenir la sanction et être promulgué en tant que loi qu'après avoir été adopté par la Chambre et, dans certains cas, également par le Sénat.

Une information plus détaillée relative aux décisions du Conseil des ministres est disponible sur le site Internet du gouvernement fédéral: <http://www.presscenter.org> - Conseil des ministres.

➤ **CONSEIL DES MINISTRES DU 26 JUIN 2009**

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 26 juin 2009 sous la présidence du premier ministre Herman Van Rompuy.

TITRES-SERVICES

Modifications au dispositif des titres-services - deuxième lecture

Sur proposition de Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal qui apporte quelques modifications au dispositif des titres-services (par modification de l'arrêté royal du 12 décembre 2001, en exécution de la loi portant des dispositions diverses du 22 décembre 2008).

Il s'agit des modifications suivantes :

- suppression de la distinction entre les travailleurs de catégorie A et B dans le but d'améliorer la qualité des contrats de travail titres-services,
- renforcement des contrôles sur les entreprises titres-services,
- indexation structurelle de l'intervention fédérale par titre-service, en application des décisions du conclave budgétaire d'octobre 2008, afin de garantir le financement de l'indexation des salaires des travailleurs titres-services par les entreprises,
- modifications visant à améliorer le fonctionnement pratique du système.



ASSURANCE SOCIALE POUR INDÉPENDANTS

Extension temporaire de l'assurance sociale en cas de faillite pour les indépendants en difficultés financières en raison de la crise économique

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des Indépendants, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 2bis, de l'arrêté royal du 18 novembre 1996 instaurant une assurance sociale en faveur des travailleurs indépendants en cas de faillite et des personnes assimilées, en application des articles 29 et 49 de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux de pensions) qui concrétise la mesure visant à étendre temporairement l'actuelle assurance sociale en cas de faillite aux indépendants confrontés à des difficultés financières.

Afin d'éviter la faillite, les indépendants peuvent dans certains cas bénéficier pendant 6 mois maximum d'une indemnité dont le montant correspond à celui de la pension minimum des indépendants.

Ils doivent satisfaire à au moins deux des critères suivants :

- au troisième ou quatrième trimestre 2008 ou au premier trimestre 2009, le chiffre d'affaires a baissé de 50% au moins par rapport aux mêmes trimestres de l'année précédente.
- l'indépendant a obtenu un plan d'étalement de paiement pour des dettes personnelles relatives à la TVA, aux impôts des personnes physiques, aux cotisations sociales de travailleur indépendant ou aux cotisations sociales pour travailleurs salariés.
- les dettes relatives à la TVA, aux impôts des personnes physiques, aux cotisations sociales ont fait l'objet d'une contrainte ou d'une citation à comparaître.
- le crédit de caisse a été annulé par l'institution financière.
- au moins 50% du chiffre d'affaires provient d'entreprises déclarées en faillite, en concordat judiciaire ou en réorganisation judiciaire, ou d'indépendants en règlement collectif de dettes.
- l'indépendant a obtenu une dispense de cotisations sociales pour au moins deux trimestres.

GUICHETS D'ENTREPRISES AGRÉÉS

Heures d'ouverture des guichets d'entreprises agréés

Les guichets d'entreprises agréés seront librement accessibles au public tous les jours ouvrables, de 9 à 12 heures. Ils doivent être accessibles par téléphone et ouverts aux visites sur rendez-vous au moins 30 heures par semaine. Un soir par semaine, ils doivent être ouverts jusque 17 heures. Il s'agit d'heures d'ouverture minimales que les guichets d'entreprises doivent respecter pour répondre aux garanties dans le domaine du service de qualité imposées par la loi du 16 janvier 2003 (loi du 16 janvier 2003 portant création d'une Banque-Carrefour des Entreprises, modernisation du registre de commerce, création de guichets-entreprises agréés et portant diverses dispositions).

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal à ce sujet, sur proposition de la ministre des PME et des Indépendants. Actuellement, il existe 9 guichets d'entreprises agréés. Ils ont été créés par la loi du 16 janvier 2003 afin de simplifier les obligations administratives des entrepreneurs indépendants débutants et établis.



Ces guichets d'entreprises sont chargés entre autres de l'inscription des personnes physiques, des personnes morales ou des associations qui en Belgique :

- soit agissent en qualité d'entreprise commerciale ;
- soit sont soumis à la sécurité sociale en tant qu'employeur ;
- soit sont soumis à la TVA ;
- soit exercent une profession intellectuelle, libérale ou prestataire de services, en qualité d'indépendant.

CONVENTION INTERNATIONALE : PROTECTION CONTRE LES DISPARITIONS

Convention internationale pour la protection contre les disparitions forcées

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'avant-projet de loi portant assentiment à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (Paris, 6 février 2007).

La Convention constitue une avancée majeure en droit international et un grand pas vers l'éradication du phénomène des disparitions forcées. Le principal objet de ce traité est de définir la disparition forcée. Celle-ci vise l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'Etat ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'Etat, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi.

La Convention prévoit par ailleurs de nouveaux droits : le droit de toute personne à ne pas être soumise à une disparition forcée devient un droit indérogeable et la Convention lie ces droits à une obligation de pénalisation.

La Convention contient également des mesures préventives, notamment en renforçant les garanties autour de la détention, ainsi que des dispositions instaurant un organe de suivi de son application.

Cette Convention est un traité mixte en raison du fait que certaines de ces dispositions relèvent à la fois de la compétence des autorités fédérales et de celle des entités fédérées. L'adoption de ce projet de loi finalisera la procédure d'assentiment de cette Convention au niveau fédéral.

CONVENTION INTERNATIONALE

Lutte contre la pollution par les hydrocarbures

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'avant-projet de loi portant assentiment à la Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (Londres, 30 novembre 1990) et sur le Protocole sur la préparation, la lutte et la coopération contre les événements de pollution par les substances nocives et potentiellement dangereuses (Londres, 15 mars 2000).

Ces deux actes internationaux offrent une base juridique à la coopération interétatique à la prévention et la réduction de la pollution aux hydrocarbures et de la pollution par des substances nocives et potentiellement dangereuses.

Le milieu marin est continu et unique. Compte tenu des statuts juridiques distincts de différentes zones marines, il convient, en matière de prévention et réduction de la pollution, de fonctionner dans le cadre d'un organe de coopération international.



Ces deux documents contiennent des obligations non seulement à l'égard des parties proprement dites, telles que le devoir d'information des autres parties en cas de pollution, mais également à l'égard des sujets de droit, telles que la tenue d'un plan d'urgence à bord. Ces obligations peuvent avoir un intérêt pour la prévention et/ou la réduction de la pollution.

Le développement national d'une approche efficace de la pollution (par exemple la mise sur pied d'un système national pour la préparation et la lutte contre la pollution) fait l'objet d'une coordination dans le cadre de la collaboration internationale entre les parties (par exemple, promotion d'une collaboration bilatérale et multilatérale), de sorte à favoriser une approche intégrée, adaptée aux circonstances.

L'Annexe régit le remboursement des frais d'assistance : en principe, la partie assistante est remboursée, mais il est également possible de conclure un accord différent ou de tenir compte du degré de développement de la partie concernée.

PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Prestations réduites pour raisons médicales

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie la réglementation en matière de prestations réduites pour raisons médicales pour les fonctionnaires des services publics. Cette proposition du ministre de la Fonction publique, Steven Vanackere, permet aux fonctionnaires qui souffrent d'une maladie chronique et qui ne sont pas en état de travailler à temps plein, de continuer à travailler à temps partiel. Ce régime exécute l'accord sectoriel pour 2007-2008, que le ministre a convenu avec les représentants des organisations syndicales.

Les agents qui souffrent d'une maladie à caractère chronique et qui ne sont pas en état de travailler à temps plein ont actuellement, à titre temporaire, la possibilité de faire appel au régime des prestations réduites pour maladie. L'objectif de ce régime est de permettre aux agents de travailler dans le cadre d'un régime de travail plus favorable durant une période limitée, jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de reprendre un régime de travail à temps plein.

Ce régime étant limité dans le temps, les personnes atteintes d'une maladie chronique sont obligées, à l'issue de cette période, soit de reprendre le travail à temps plein, soit d'être remises en congé de maladie. Dans ce dernier cas, ces personnes sont, après un certain temps, mises en disponibilité et éventuellement envoyées devant la commission des pensions. Si ces personnes ne sont pas capables de reprendre le travail à temps plein, elles n'ont d'autre possibilité que d'opter pour un autre régime de travail à temps partiel, en respectant le délai légal pour en faire la demande (interruption de carrière, semaine volontaire de 4 jours,...).

Afin de tenir compte de la situation des malades chroniques, le régime est désormais adapté. On distingue maintenant deux possibilités :

- les membres du personnel statutaire qui sont absents pour raisons médicales plus de 30 jours, peuvent obtenir des prestations réduites pour raisons médicales et s'adapter ainsi progressivement au rythme de travail pendant au maximum trois fois un mois.
- les agents statutaires qui souffrent d'une maladie chronique et qui ne sont pas capables de travailler à temps plein, peuvent travailler selon le régime des prestations réduites après une période d'absence de 30 jours. La période maximale est de douze mois, renouvelable après un nouvel examen réalisé par le médecin de Medex, qui reconnaît le statut de maladie chronique.



Les trois premiers mois sont entièrement rémunérés. A partir du quatrième mois dans le deuxième régime, l'agent percevra une rémunération pour ses prestations réduites, augmentée de 60% de la rémunération pour la période non prestée.

Pour les agents souffrant d'une maladie chronique qui ont déjà dû passer à un régime de prestations réduites, une disposition transitoire est prévue.

Le projet sera soumis aux organisations syndicales au sein du Comité des Services publics fédéraux, communautaires et régionaux et passera ensuite au Conseil d'Etat.

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

Approbation de la résolution 596 du Conseil des Gouverneurs de la BIRD

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant approbation de la résolution 596 du Conseil des Gouverneurs de la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD).

La résolution modifie les statuts de la BIRD afin d'augmenter le droit de vote et la participation dans les décisions de la BIRD des pays en développement et des pays en transition.

Le nombre de voix de base par actionnaire est porté à 5,55% du nombre total des voix BIRD. La part des voix de base dans le nombre total des voix est également porté à 5,55%.

7.117 parts seront réparties entre 16 économies émergentes dont la participation relative diminuerait en raison de l'augmentation proposée des voix de base.

Un administrateur est ajouté au Conseil d'administration de la BIRD, de telle sorte que les pays membres d'Afrique subsaharienne soient représentés par trois administrateurs au lieu de deux.

PRÉCOMPTE MOBILIER

Adaptation du Code des impôts sur les revenus en matière de renonciation à la perception du précompte mobilier

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui adapte le Code des impôts sur les revenus au niveau de la perception du précompte mobilier. Le projet étend la renonciation à la perception du précompte mobilier :

- aux dividendes payés aux établissements belges de sociétés établies dans un autre Etat membre de l'Espace économique européen (EEE)
- aux primes d'émission minimales afférentes à des titres émis par certaines entités établies dans un autre Etat membre de l'EEE.

CONSEIL EUROPÉEN DES 18 ET 19 JUIN 2009

Conclusions de la présidence tchèque

Le Conseil des ministres a pris connaissance des [conclusions de la présidence tchèque](#) qui ont été présentées les 18 et 19 juin derniers lors du Conseil européen de Bruxelles.



CALAMITÉS PUBLIQUES

Reconnaissance des conditions météorologiques exceptionnelles comme calamités publiques

Sur proposition de M. Guido De Padt, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal considérant comme une calamité publique les pluies abondantes survenues le 1er juin 2007 sur le territoire de la commune de Wevelgem (Flandre occidentale).

Depuis mars 2007, toute police d'assurance "incendie risques simples" couvre les catastrophes naturelles dues à un phénomène naturel : inondations, débordement ou refoulement des égouts publics et glissement ou affaissement de terrain. Le Fonds des calamités intervient lorsque les biens concernés ne sont pas assurés, suite à la situation financière de la victime (personnes ayant droit à un revenu d'intégration ou à une aide financière similaire) ou lorsque les biens sont en principe exclus d'une couverture d'assurance (les récoltes non rentrées, le bétail vivant en dehors du bâtiment, le sol, les cultures, la plantation d'arbres). Les biens qui ne sont pas des risques simples (des biens, par exemple, qui dépassent un certain montant assuré) et les dommages aux biens du domaine public entrent également en ligne de compte pour une intervention du Fonds des calamités.

DROITS D'ÉMISSION

Evaluation de la politique fédérale d'achat de droits d'émission

Le Conseil des ministres a pris connaissance de l'évaluation de la politique fédérale d'achat de droits d'émission, présentée par M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie. Il s'agit d'une évaluation semestrielle des différentes initiatives d'achat approuvées avec un aperçu des dépenses déjà effectuées et encore à réaliser. Les autorités fédérales se sont en effet engagées à acquérir 12,2 millions de crédits d'émission pour la période 2008-2012.

Pour ce faire, les autorités ont lancé trois marchés publics MOC/MDP (MOC/MDP : MOC signifie mise en oeuvre conjointe et MDP signifie mécanisme de développement propre), ont conclu des contrats d'achat avec la banque allemande KfW Bankengruppe et avec le "Green Investment Scheme" hongrois. Avec les initiatives d'achat concernées, les autorités fédérales espèrent réaliser grosso modo 33% de l'engagement fédéral, ce qui représente 3.395.600 droits d'émission garantis et 617.000 droits d'émission non garantis. Au total, un montant variant entre 51 et 55 millions d'euros sera dépensé jusque début 2013 pour l'acquisition de crédits d'émission garantis des initiatives contractées.

Sur la base d'un programme d'achat diversifié, dans lequel le prix, la certitude de livraison et la durabilité constituent les principaux critères, les autorités fédérales ont réussi à consolider leur politique d'achat.

DÉPENSES EN VUE D'ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

Intervention dans l'intérêt des prêts relatifs au financement des dépenses faites en vue d'économiser l'énergie - deuxième lecture

Le projet d'arrêté royal réglant la bonification d'intérêt pour les prêts verts a fait l'objet d'une deuxième lecture et a été approuvé définitivement par le Conseil des ministres.



Les personnes qui contractent un prêt pour financer des dépenses faites en vue d'économiser l'énergie auront désormais droit à une bonification d'intérêt. La mesure exécute la loi de relance économique du 27 mars 2009.

L'Etat fédéral prend 1,5 % de l'intérêt du prêt à son compte. Il s'agit d'un prêt conclu par une personne physique entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2011 afin de rationaliser la consommation d'énergie dans l'habitation par :

- le remplacement des anciennes chaudières,
- l'installation d'un système de chauffage de l'eau sanitaire par le recours à l'énergie solaire,
- l'installation de panneaux photovoltaïques pour transformer l'énergie solaire en énergie électrique,
- l'installation de double vitrage,
- l'isolation du toit,
- le placement d'une régulation d'une installation de chauffage central au moyen de vannes thermostatiques ou d'un thermostat d'ambiance à horloge,
- un audit énergétique de l'habitation.

Le prêt doit s'élever au moins à 1.250 euros et au plus à 15.000 euros. Pour avoir droit à l'intervention fédérale, l'emprunteur devra demander l'octroi de la bonification d'intérêt par le biais du prêteur, au plus tard au moment où il signe le contrat. C'est le prêteur qui fournira les documents de preuve nécessaires au SPF Finances. Pour les contrats de prêts conclus entre le 1er janvier 2009 et la date d'entrée en vigueur de l'arrêté royal, il est possible pour le moment de demander la bonification d'intérêt en fournissant les pièces justificatives au prêteur.

OCCUPATION DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

Accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile - deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal réglant l'accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile. La proposition de la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet transpose en droit belge la directive européenne 2003/9 du Conseil du 27 janvier 2003 sur les normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les Etats membres.

Les demandeurs d'asile qui n'ont pas obtenu de décision de la part du Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides six mois après leur demande d'asile, ainsi que les personnes victimes de la traite des êtres humains en possession de l'annexe 4, ont droit à l'accès au marché du travail en tant que titulaire d'un permis de travail C.

EMPLOI EN TEMPS DE CRISE

Troisième critère "entreprise en difficulté"

Le Conseil des ministres a approuvé une troisième définition du terme "entreprise en difficulté" en vue de l'application de la loi portant des dispositions diverses en matière d'emploi pendant la crise (Moniteur belge du 25 juin 2009) qui est entrée en vigueur au 25 juin 2009. Cette loi comprend un certain nombre de mesures qui doivent aider les entreprises en difficulté à faire face à la crise. Il s'agit, entre autres, de la réduction individuelle et temporaire des prestations et du régime temporaire et collectif visant la suspension complète ou partielle de la convention de travail.



La ministre de l'Emploi Joëlle Milquet a soumis un projet d'arrêté royal au Conseil des ministres qui prévoit un troisième critère sur la base duquel une entreprise peut également être reconnue comme entreprise en difficulté. Au cours d'un des quatre trimestres précédant la demande, l'entreprise doit avoir connu une diminution substantielle de 20% au moins de ses commandes, ceci par rapport au même trimestre de l'année précédente. Cette diminution substantielle doit affecter toutes les commandes de l'entreprise, est obtenue par une pondération en fonction de l'importance des diverses commandes et a donné lieu à une diminution des heures de travail. Enfin, cette diminution doit être prouvée par l'introduction d'un dossier documenté.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Adaptation de la taxe sur la valeur ajoutée sur la base de directives européennes

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à modifier le Code de la taxe sur la valeur ajoutée. Les trois directives européennes suivantes sont ainsi transposées en droit belge :

- la directive 2008/8/CE du Conseil du 12 février 2008 modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne le lieu des prestations de services
- la directive 2008/9/CE du Conseil du 12 février 2008 définissant les modalités du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur des assujettis qui ne sont pas établis dans l'Etat membre du remboursement mais dans un autre Etat membre
- la directive 2008/117/CE du Conseil du 16 décembre 2008

Les mesures prises visent à faire correspondre le lieu de perception de la TVA avec le lieu de consommation, la qualité du preneur, assujetti ou non assujetti étant déterminante.

Une nouvelle procédure pour les demandes de remboursement de la TVA est également prévue pour les assujettis qui sont établis dans un autre Etat membre. Par ailleurs, afin d'améliorer l'échange d'informations sur les opérations intracommunautaires au sein de la Communauté et de favoriser l'utilisation efficace de ces informations, les règles en la matière sont adaptées.

DISPOSITIONS SOCIALES

Avant-projet de loi portant des dispositions sociales

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions sociales.

Affaires sociales :

- Prescription : l'ONSS a la possibilité d'interrompre au moyen d'une lettre recommandée la prescription des actions à l'égard des entrepreneurs et des sous-traitants qui interviennent comme cocontractant.
- Allocations familiales : Certaines modifications sont apportées en ce qui concerne le droit aux allocations familiales en cas d'adoption plénière par des personnes de même sexe.
- Financement alternatif : précisions concernant les affectations pour lesquelles il doit y avoir un manque de recette en matière de TVA pour qu'il soit permis de prélever un montant complémentaire, pour l'année 2009, sur les recettes du précompte professionnel.



Pensions :

- Secteur privé : suppression de l'obligation pour l'Office national des Pensions de tenir une gestion distincte pour le régime légal de capitalisation.
- Garantie de revenus aux personnes âgées : l'évaluation des ressources se fonde non seulement sur la déclaration du demandeur de la garantie de revenus mais aussi sur celle des personnes avec qui l'intéressé partage la même résidence. Le projet de loi permet que le contrôle des ressources, par échange de données avec les administrations fiscales, réservé jusqu'à présent au seul demandeur de la GRAPA, puisse se faire de la même façon pour les ressources des cohabitants. Il s'agit donc d'une mesure de simplification administrative.
- Pensions du secteur public :
 - o paiement des prestations gérées par le Service des Pensions du secteur public
 - o pensions à charge du pool des parastataux
 - o suppression des Fonds budgétaires organiques

Intégration sociale :

- Le rapport annuel unique doit être envoyé via la procédure électronique.
- Intégration sociale : alignement des délais de prescription de l'action en remboursement en matière d'aide sociale et de droit à l'intégration sociale.
- CPAS : enquête sociale préalable obligatoire pour le remboursement des frais.

Emploi :

- Entreprises de travail adapté: délégation au Roi pour l'introduction d'un mécanisme d'indexation automatique de la borne bas salaire de la réduction structurelle d'application pour les travailleurs occupés par une entreprise de travail adapté.
- Dispositions en vue d'assurer un meilleur fonctionnement des caisses de vacances : en cas de modifications des compétences de caisses de vacances et/ou de changement de dénomination ; en cas de problème avec le fonctionnement d'une caisse de vacances avant le recours à la procédure de fusion entre caisses de vacances, la mise sous administration provisoire de l'ONVA est prévue.
- Maintien des aides à l'emploi en cas de restructuration ou de transformation juridique de l'employeur: adaptation de la date d'entrée en vigueur.

Affaires sociales et Emploi :

- Decava : vise à transférer au débiteur d'une indemnité complémentaire à la prépension conventionnelle ou à certaines allocations de sécurité sociale, la perception et la déclaration de l'entièreté de la retenue.
- Délais de préavis : en application des accords non marchands 2005-2010, la protection sociale des ouvriers travaillant dans le secteur de la santé et ayant au moins 5 ans d'ancienneté sera améliorée en alignant, en cas de licenciement, la durée de préavis de ces travailleurs sur celle des employés.





ANNEXES





PROJETS DE LOI, PROPOSITIONS,
RAPPORTS DE COMMISSIONS ET
COMPTES-RENDUS

Les projets et propositions de loi déposés à la Chambre ainsi que les rapports de commission sont publiés sous forme de documents parlementaires.

Ces documents portent un numéro d'ordre principal attribué lors du dépôt à chaque projet ou proposition; suit un numéro subséquent attribué aux différents documents (avis du Conseil d'État, amendements, rapports de commission ...) qui s'y rattachent. Suit enfin la mention de la session parlementaire au cours de laquelle le projet ou la proposition a été déposé.

Tous les documents parlementaires peuvent être commandés (voir dernière page du bulletin : « Publications de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique »).

Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Chambre: <http://www.lachambre.be>, sous la rubrique « Documents parlementaires ». Une sous rubrique mentionne les documents les plus récents.

Les comptes rendus des séances plénières et des commissions peuvent également être consultés sur le site, sous la rubrique « Séances plénières » (compte rendu analytique et intégral) et sous la rubrique « Commissions » (discussion des textes de loi, des interpellations et des questions orales).





AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

La section de législation du Conseil d'État donne un avis motivé sur le texte d'un projet, d'une proposition de loi ou d'un amendement dont la Chambre est saisie lorsqu'elle y est invitée par le président de la Chambre. Celui-ci est tenu de solliciter cet avis lorsque 71 membres au moins ou la majorité des membres d'un groupe linguistique le demande. Il peut solliciter cet avis pour tout projet, proposition ou amendement à un projet ou proposition. (Pour mémoire, les avant-projets de loi du gouvernement doivent être soumis à l'avis du Conseil d'État).

La présente annexe mentionne les avis remis par le Conseil d'État à la demande du Président de la Chambre, lesquels sont publiés sous forme de document parlementaire. Il est également fait mention des textes pour lesquels le président de la Chambre sollicite l'avis du Conseil d'État.

Les documents parlementaires peuvent être obtenus auprès du service des Affaires générales, du comptoir des documents de la Chambre ou auprès des imprimeurs (voir dernière page du bulletin: « publications de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique »).

➤ **DOC 52 1293/003 DU 8 JUIN 2009**

Avis du Conseil d'Etat n° 46.351/AG du 12 mai 2009 sur la proposition de loi modifiant le Code des sociétés en ce qui concerne la publicité des rémunérations des administrateurs.

➤ **DOC 52 1299/002 DU 8 JUIN 2009**

Avis du Conseil d'Etat n° 46.352/AG du 12 mai 2009 sur la proposition de loi modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne la transparence de la rémunération du management.

➤ **DOC 52 1474/002 DU 8 JUIN 2009**

Avis du Conseil d'Etat n° 46.353/AG du 12 mai 2009 sur la proposition de loi visant à supprimer les parachutes dorés et à encadrer la rémunération des dirigeants.

➤ **DOC 52 1805/002 DU 8 JUIN 2009**

Avis du Conseil d'Etat n° 46.354/AG du 12 mai 2009 sur la proposition de loi modifiant le Code des sociétés et la loi du 26 mars 1999 relative au plan d'action belge pour l'emploi 1998 et portant des dispositions diverses et visant une meilleur gouvernance des entreprises.

➤ **DOC 52 0078/003 DU 16 JUIN 2009**

Avis du Conseil d'Etat n° 46.642/4 du 8 juin 2009 sur la proposition de loi modifiant les lois coordonnées du 16 mars 1968 relatives à la police de la circulation routière en vue de supprimer le mécanisme des décimes additionnels pour les amendes de roulage.





ADDENDA





AGENDA DES SÉANCES PLÉNIÈRES ET DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS

Les agendas des commissions et des séances plénières sont disponibles sur le site Internet de la Chambre (www.lachambre.be), rubriques « Agenda des réunions de commissions » et « Agenda des séances plénières ».

MONOGRAPHIES PUBLIÉES PAR LA CHAMBRE - BON DE COMMANDE

TITRE	EURO	NOMBR.	PRIX TOTAL
Législation			
La Constitution belge (octobre 2007) <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	2,50
La Constitution belge – édition « cartonnée »	5,00
Loi du 13 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, modifiée par la loi du 30 juin 1996	1,20
Série de brochures "Précis de Droit parlementaire"			
<input type="checkbox"/> L'irresponsabilité parlementaire (mars 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> L'inviolabilité parlementaire (mars 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> La Cour constitutionnelle (octobre 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> L'influence des arrêts de la Cour d'arbitrage sur le travail parlementaire (novembre 2001)	2,50
<input type="checkbox"/> Les lois spéciales de réformes institutionnelles (octobre 2001)	2,50
Information parlementaire			
<input type="checkbox"/> Liste d'adresses des députés composition politique –groupes linguistiques -composition des commissions - relevé statistique des activités	2,50
<input type="checkbox"/> Dépenses électorales: élections 18 mai 2003	2,50
<input type="checkbox"/> Rapport annuel 2005-2006	2,50
<input type="checkbox"/> Règlement de la Chambre + Annexes (octobre 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> L'Histoire de la Chambre des représentants	15,00
<input type="checkbox"/> La faillite de la Sabena (rapport + annexes)	5,00
Fiches "info" parlementaires			
Informations sur les structures de l'État fédéral et fonctionnement du parlement fédéral <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	1,20
Parlamentum Belgicum – Livre de photographies	4,00
Cent ans de débats insolites à la Chambre et au Sénat ; Emile Toebosch, Chambre des représentants 2001 ; 182 pp.	5,00
« Le Parlement » (iconographie)	2,50
« Le Palais de la Nation » (W. Van den Steene)	30,00
Les députés 1894-1969 – facsimilé (Van Molle) - biographie	2,50
Brochure « Dessins satiriques »	2,00
Film DVD: "Le Parlement fédéral de la Belgique" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> DVD	6,20
Gravure : "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" encadrée	70,00
Gravure : "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" non encadrée	10,00
Dépliants			
Dépliant "Le Parlement fédéral de Belgique" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	gratuit
Dépliant "L'hémicycle – Chambre des représentants" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N	gratuit

BON DE COMMANDE – MONOGRAPHIES DE LA CHAMBRE

A renvoyer à : Chambre des représentants - Service des Affaires générales – 1008 BRUXELLES

NOM _____

ADRESSE _____

Veuillez verser le montant correspondant au compte n° **000-0019220-14** de la Chambre des représentants
– 1008 Bruxelles (IBAN BE94 0000 0192 2014 BIC BPOTBEB1)

La commande sera exécutée dès réception du paiement. Il n'est pas fourni de facture.

PUBLICATIONS DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS ET DU SÉNAT

	BELGIQUE		ETRANGER	
	ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1)	NUMÉROS SÉPARÉS	ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1)	NUMÉROS SÉPARÉS
Compte rendu intégral définitif Chambre et Sénat Reproduction intégrale des débats des Chambres législatives, dans la langue de l'orateur	95,00 euro (2)	2,00 euro (3)	270,00 euro (2)	6,00 euro (3)
Bulletin des questions et réponses (bilingue) (version intégrale) Questions posées par les parlementaires et réponses du gouvernement (version raccourcie)	40,00 euro (2)	2,00 euro (3)	120,00 euro (2)	6,00 euro (3)
	20,00 euro	1,00 euro	60,00 euro	3,00 euro
Compte rendu analytique Chambre Résumé des débats publié le lendemain des séances-bilingue	15,00 euro	1,00 euro	45,00 euro	3,00 euro
Informations parlementaires Bulletin hebdomadaire	15,00 euro	/	45,00 euro	/
(1) session parlementaire: en principe d'octobre à octobre (2) Chambre et Sénat (3) Chambre ou Sénat				
Informations et commandes pour les publications susmentionnées: Service Affaires générales – tél.: (02) 549 81 79 fax: (02) 549 82 74 Compte n° 000-1648428-10 de «Publications de la Chambre des représentants – 1008 Bruxelles» (IBAN BE41 0001 6584 2810 BIC BPOTBEB1) Veuillez mentionner clairement: <ul style="list-style-type: none"> - Nom et adresse complète du souscripteur - Adresse d'expédition si elle diffère de l'adresse du souscripteur - Description précise de la publication souhaitée (titre, date, numéro, session et langue) ➤ Le montant de l'abonnement est dû en totalité, quelle que soit la date de souscription; les numéros antérieurs à la date de paiement ne sont pas fournis ➤ L'abonnement prend cours dès réception du paiement et ne peut être résilié ➤ La Chambre n'est pas assujettie à la TVA 				
Documents parlementaires de la Chambre Projets et propositions de loi, amendements, propositions de résolution, rapports de commission, avis du Conseil d'État, etc - abonnement complet avec budgets - abonnement complet sans budgets - abonnements thématiques - numéros séparés Frais administratifs en cas de commande de numéros séparés à 2,50 EUR: 0,75 EUR	BELGIQUE 0,0744 euro par page imprimée ÉTRANGER 0,0744 euro par page imprimée + frais de port	Informations et commandes: <u>Chambre des représentants</u> Service des Affaires générales 1008 BRUXELLES tél.: (02) 549 81 58: renseignements (02) 549 81 60: commandes fax: (02) 549 82 74 Compte n° 000-1648428-10 de «Publications de la Chambre des représentants» Paiement dès réception du décompte		